



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

instituteurs

Question écrite n° 8311

Texte de la question

M. Gilbert Maurer appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème de l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs d'école. Il lui demande s'il compte accepter cette mesure et, dans ce cas, dans quel délai il entend mettre en place le calendrier précis d'intégration auquel pourront se référer les intéressés

Texte de la réponse

Dès sa prise de fonctions, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie s'est exprimé sur la situation des instituteurs. Il faut rappeler que, dans le cadre du plan de revalorisation de la fonction enseignante, les enseignants du premier degré ont fait l'objet d'une décision historique par la création du corps des écoles. Ce plan pluriannuel prévoit l'intégration progressive des instituteurs dans ce nouveau corps en même temps que le recrutement en son sein des nouveaux enseignants du premier degré. Alors que les priorités gouvernementales concernent l'emploi et la lutte contre les exclusions, le principe de l'ouverture de négociations a été admis, avec la perspective qu'elles contribuent à l'amélioration du fonctionnement de l'école, dans le souci de lutter contre les exclusions et les inégalités. Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a ouvert le 26 mars 1998 avec les fédérations représentées au comité technique paritaire ministériel et leurs syndicats du premier degré une négociation portant sur l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles et sur l'amélioration du service public d'éducation dans les écoles. Lors de cette première séance de travail, les différentes parties ont exposé des propositions qui serviront de base aux négociations qui se poursuivront dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Maurer](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8311

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 1997, page 4849

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2104